



Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°001/2016 DU 14 JANVIER 2016

Approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de la défense en Polynésie française et autorisant le septième adjoint à le signer.

Date de convocation : 07 JANVIER 2016	L'an deux mille quinze, le douze novembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 07 JANVIER 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 15 JANVIER 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : 20 JANVIER 2016							
Résultats des votes :							
VOTANTS	<b>31</b>						
POUR	<b>31</b>						
CONTRE	<b>00</b>						
ABSTENTION	<b>00</b>						
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>							
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>31</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>00</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>31</b>	PROCURATION	<b>00</b>
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>						
PRESENTS	<b>31</b>						
PROCURATION	<b>00</b>						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**DELIBERATION N° 001/2016 DU 14 janvier 2016****Approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de la défense en Polynésie française et autorisant le septième adjoint à le signer****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et notamment son article 39 ;
- VU le décret n° 2015-1027 du 19 août 2015 ;
- VU Le projet de contrat de redynamisation des sites de la défense en Polynésie française ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

*Considérant que les immeubles domaniaux reconnus inutiles par le Ministre de la Défense peuvent faire l'objet d'une cession à l'euro symbolique notamment aux communes concernées qui en font la demande ;*

*Considérant que deux emprises foncières militaires appartenant au Ministère de la Défense et se situant sur le territoire de la commune de Pirae sont concernées par cette réforme ; que l'une des parcelles intéresse des opérations de logements et ne peut être cédée qu'à la Polynésie française en vertu des dispositions de l'article 39 de la loi de finance susvisée ;*

*Considérant qu'un projet de contrat de redynamisation des sites de la défense (CRSD) en Polynésie française fixant les conditions de ces cessions a été élaboré grâce à un partenariat entre l'Etat, le Pays et les communes concernées réunis en un comité des sites ; que le projet d'aménagement de l'emprise dite TAAONE II (zone EMIA) présenté par la commune de Pirae a été validé par ce comité ;*

*Considérant que pour mener à bien les projets structurants inhérents à l'acquisition de cette parcelle, il est opportun d'approuver le projet de CRSD en Polynésie française, d'autoriser le septième adjoint à le signer et d'autoriser le maire à solliciter auprès de l'Etat la cession à l'euro symbolique de l'emprise concernée ;*

Après en avoir délibéré en sa séance du 14.01.2016 ;

<b>ADOPTE</b>	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le projet de contrat de redynamisation des sites de la défense en Polynésie française annexé à la présente délibération est approuvé.

**Article 2 :** Madame Eliane LECHENE, septième adjointe au maire, est autorisée à signer le contrat de redynamisation des sites de la défense en Polynésie française.

**Article 3. :** Le conseil municipal autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat la cession à l'euro symbolique de la fraction d'emprise dite TAAONE II (zone EMIA) de quatorze mille cinq cent mètres carrés (14 500 m<sup>2</sup>) sise sur le territoire de la ville de Pirae.

**Article 4. :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5. :** Le directeur général des services et le service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **19 JAN. 2016** et publication du **20 JAN. 2016**

  
**Edouard FRITCH**  
Le Maire

